



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande en date du 13 avril 2023 présentée par la SARL MENDES, domiciliée à Saint-Alban-sur-Limagnole, rue Bellevue, qui effectue des travaux sur la façade de la maison sis 4 rue de l'Hôpital, parcelle cadastrée AC 276,

VU que ces travaux nécessitent la mise en place d'un échafaudage avec emprise sur la voie publique,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Mario MENDES est autorisé pour effectuer ces travaux à installer un échafaudage Rue de l'Hôpital, du lundi 17 avril 2023 à 8 heures au vendredi 19 mai 2023 à 18 heures.

Article 2 : La voie de circulation sera rétrécie et le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la SARL MENDES.

Article 4 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à la SARL MENDES.

Article 6 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

Article 7 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le vendredi 14 avril 2023

Monsieur Samuel SOULIER.

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.

